

DIRECTION 
RÉGIONALE 
des AFFAIRES
CULTURELLES
 Grand Est

Rapport
d'activité
2018



Sommaire

Édito	4
Les missions de la DRAC Grand Est	5
L'organisation de la DRAC Grand Est	6
Budget, effectifs et implantations en 2018	7
Les chiffres-clés de la culture dans la région Grand Est	9
La stratégie de la DRAC Grand Est en 2018	11
Les patrimoines	13
Patrimoine monumental	14
Valorisation patrimoniale	18
Architecture et cadre de vie	20
Archéologie	24
Création - diffusion	27
Théâtre, marionnettes, lieux pluridisciplinaires	27
Musique	30
Arts visuels	31
Les ateliers de fabrique artistique	33
Démocratisation et industries culturelles	35
Éducation artistique et culturelle (EAC)	35
Action territoriale	38
Livre et lecture	39
Audiovisuel et cinéma	42
Coopération transfrontalière	43
Entrepreneuriat culturel	44
Enseignement supérieur	45
Communication	46
Mécénat	46

Édito

*A*SSURER et garantir l'accès de tous à la culture et à l'art, soutenir le travail des artistes et la création, conserver et valoriser le patrimoine, partout sur le territoire, ce sont les missions de la DRAC du Grand Est, service déconcentré qui porte les politiques du ministère de la Culture, sous l'autorité du préfet de région.

Ce rapport d'activité illustre les politiques culturelles qui ont été déclinées dans le Grand Est, à travers une grande diversité d'actions conduites par les équipes, avec de nombreux acteurs, lieux et associations, et en partenariat étroit avec les collectivités territoriales.

Inauguration du Centre de conservation et d'étude de Lorraine, travaux de restauration de la cathédrale de Saint-Dié, préfiguration d'un pôle national du cirque à Châlons-en-Champagne, ouverture du Trésor de la Basilique de Charleville-Mézières, exposition Renaissance à Langres, labellisation des scènes de musiques actuelles la Souris verte à Epinal et le Gueulard Plus à Nilvange, expérimentation du Pass culture dans le Bas-Rhin, mais également une multitude d'interventions, pour ouvrir plus et mieux les bibliothèques, généraliser l'éducation artistique et culturelle, développer l'offre culturelle sur l'ensemble de la région et favoriser l'accès de tous à la culture... voilà quelques exemples de l'action du ministère de la Culture en région que je vous invite à découvrir.

Christelle Creff

Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

Les missions de la DRAC Grand Est

«Rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l’humanité; favoriser la création des œuvres d’art et de l’esprit; développer les pratiques artistiques; mettre en œuvre, conjointement avec les autres ministères intéressés, les actions menées par l’État en vue d’assurer le rayonnement de la culture française et de favoriser les échanges avec les autres cultures du monde, telles sont les missions du ministère de la Culture et de la Communication». (Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant création du ministère de la Culture).

Depuis 1977, les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont chargées de piloter et mettre en œuvre en région les politiques du ministère de la Culture, en articulation avec les autres acteurs (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et associations). La DRAC Grand Est est, de ce fait, le représentant en région de tous les services du ministère, sous l’autorité du Préfet de région. Elle veille à l’application des lois et réglementations du domaine culturel et assure des fonctions diversifiées d’intervention, d’expertise, de conseil, de contrôle et d’évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique et les industries culturelles et le développement de l’accès à la culture.

En application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010, la Direction régionale des affaires culturelles est chargée de conduire la politique culturelle de l’État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines :

- de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine,
- de la promotion de l’architecture,
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes,

- du développement du livre et de la lecture,
- de l’éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs,
- de la promotion de la diversité culturelle et de l’élargissement des publics,
- du développement de l’économie de la culture et des industries culturelles,
- de la promotion de la langue française et des langues de France.

Elle participe à l’aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu’à l’évaluation des politiques publiques.

Elle contribue à la recherche scientifique dans les matières relevant de ses compétences.

Elle concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture dans la région et les départements qui la composent.

Elle veille à l’application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique dans les domaines susmentionnés en liaison avec les autres services compétents du ministère de la culture.

Elle assure la conduite des actions de l’État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.

Elle veille à la cohérence de l’action menée dans son ressort par les établissements publics relevant de ce ministère.

Elle accompagne et soutient le développement du mécénat sur le territoire.

L'organisation de la DRAC Grand Est

Pour conduire ces actions, la directrice régionale et le directeur adjoint, basés à Strasbourg et appuyés par un Secrétariat général et des services transversaux, coordonnent une équipe aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives qui s'organise autour de trois grands pôles :

- **le pôle Patrimoines** (direction du pôle à Châlons-en-Champagne) ;
- **le pôle démocratisation et industries culturelles** (direction du pôle à Metz) ;
- **le pôle Création** (direction du pôle à Strasbourg).

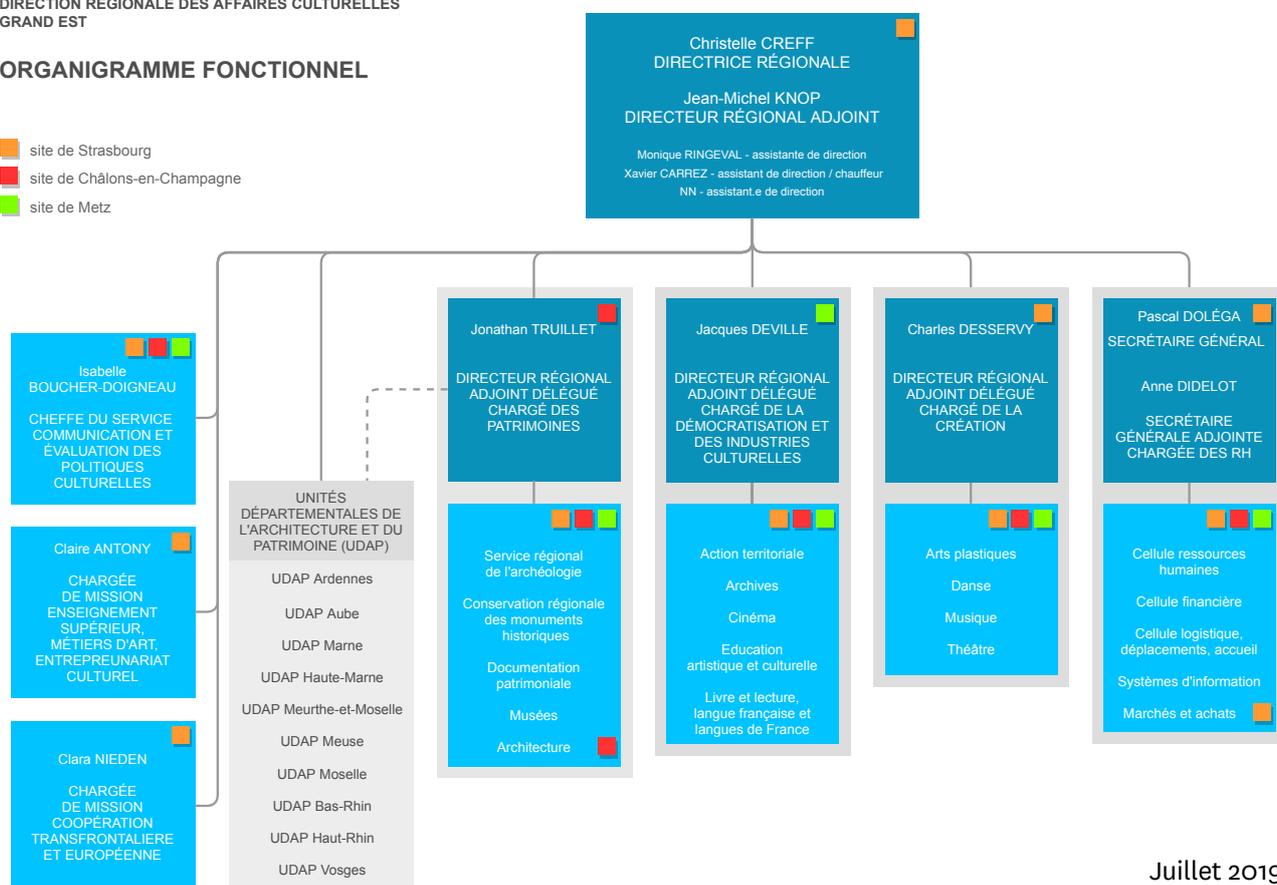
Dans chaque département, les DRAC disposent d'Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), qui font partie intégrante de la DRAC depuis 2010. La DRAC Grand Est comprend 10 unités départementales : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Marne, Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle et Vosges.

Site internet de la DRAC Grand Est : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES GRAND EST

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

- site de Strasbourg
- site de Châlons-en-Champagne
- site de Metz



Juillet 2019

Budget, effectifs et implantations en 2018

BUDGET GÉNÉRAL DE LA DRAC		AE
Budget DRAC (hors salaires)		74 760 407 €
<i>dont BOP 131 - Création</i>		35 574 984 €
<i>dont BOP 175 - Patrimoines</i>		25 201 396 €
<i>dont BOP 224 - Transition des savoirs et démocratisation de la culture</i>		13 489 325 €
<i>dont BOP 334 - Livre et industries culturelles</i>		494 702 €

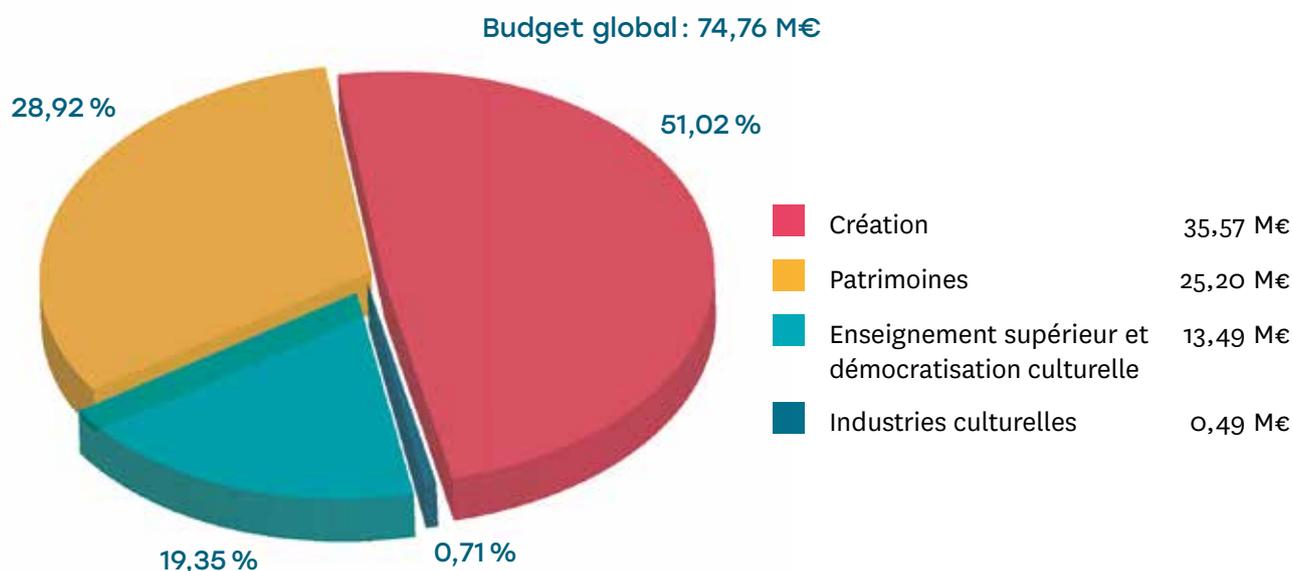
BUDGET FONCTIONNEMENT BOP 333		
Budget consommé au 31/12/2018		989 634 €
<i>dont Action 01 (fonctionnement courant)</i>		989 634 €
<i>dont Action 02 (immobilier)</i>		n.d.

EFFECTIFS DE LA DRAC		NOMBRE D'ETP
Effectifs attribués à la DRAC en ETP (équivalent temps plein)		253, 5
Plafond d'emploi 2018		
Effectifs de la DRAC en ETP au 31/12/2018		240, 5

LES SITES DE LA DRAC AU 31/12/2018	
Siège	Strasbourg
Site régional 51	Châlons-en-Champagne
Site régional 57	Metz
UDAP Haut-Rhin (68)	Colmar
UDAP Ardennes (08)	Charleville-Mézières
UDAP Aube (10)	Troyes
UDAP Marne (51)	Reims
UDAP Haute-Marne (52)	Chaumont
UDAP Meurthe-et-Moselle (54)	Nancy
UDAP Meuse (55)	Bar-le-Duc
UDAP Moselle (57)	Metz
UDAP Bas-Rhin (67)	Strasbourg
UDAP Vosges (88)	Épinal

BOP : Budget Opérationnel de Programme / AE : Autorisations d'Engagement

Exécution budgétaire par secteur au 31/12/2018



Exécution budgétaire détaillée par action - au 31/12/2018

BOP	AE (en €)
BOP 131 – Création	35 574 984 €
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	32 384 143 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	3 190 841 €
BOP 175 – Patrimoines	25 201 396 €
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	18 365 072 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	1 139 948 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	4 705 767 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	91 000 €
Action 07 : Patrimoine linguistique	40 000 €
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	168 702 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	690 907 €
BOP 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	13 489 325 €
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	2 992 933 €
Action 02 : Soutien à l'éducation artistique et culturelle	10 203 300 €
Action 06 : Action culturelle internationale	169 600 €
Action 07 : Fonctions de soutien du ministère	123 492 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	494 702 €
Action 01 : Livre et lecture	494 702 €
TOTAL Tous BOP confondus	74 760 407 €

Les chiffres-clés de la culture dans la région Grand Est

Sauf mention contraire, les chiffres indiqués ont été mis à jour fin 2018

Création

Pluridisciplinaire

- 6 Scènes nationales
- 8 Scènes conventionnées
- 1 Centre culturel de rencontre
- 19 Conservatoires (4 à rayonnement régional, 5 à rayonnement départemental et 18 à rayonnement communal ou intercommunal)
- 3 Autres lieux subventionnés
- 1 Festival subventionné
- Entrepreneurs de spectacles : 2 622 licences pour 2 441 organismes

Théâtre

- 1 Théâtre national
- 5 Centres dramatiques nationaux (CDN)
- 3 Autres lieux subventionnés
- 22 Compagnies aidées au titre de l'aide à la Production dramatique
- 16 Compagnies conventionnées
- 2 Festivals subventionnés

Musique

- 7 Scènes de musiques actuelles (SMAC) et 13 Autres lieux de musiques actuelles
- 1 Centre national de création musicale (CNCM)
- 2 Orchestres permanents labellisés, 2 Orchestres permanents non labellisés
- 2 Opéras de région, 2 autres Opéras
- 23 Ensembles subventionnés (Aide au projet)
- 13 Ensembles subventionnés (Aide à la structuration)

- 10 Ensembles conventionnés
- 6 Festivals subventionnés

Danse

- 2 Centres chorégraphiques nationaux (CCN)
- 1 Centre de développement chorégraphique (CDR)
- 2 Autres lieux subventionnés
- 11 Compagnies subventionnées (Aide au projet)
- 7 Compagnies subventionnées (Aide à la Cie)
- 3 Compagnies conventionnées

Cirque

- 1 Pôle national des arts du cirque (PNAC)
- 5 Compagnies subventionnées (Aide au projet)
- 1 Festival subventionné

Arts de la rue

- 1 Compagnie subventionnée (Aide au projet)
- 1 Compagnie conventionnée
- 1 Festival subventionné

Arts visuels

- 3 Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)
- 6 Centres d'art
- 25 Autres lieux subventionnés
- 17 Aides au projet
- 19 Aides individuelles à la création
- 12 Allocations d'installation d'ateliers
- 7 Festivals subventionnés

Patrimoines

Monuments historiques

- **1 474** Immeubles classés et **2 798** immeubles inscrits au titre des monuments historiques, **181** protections mixtes
- **11 550** Objets mobiliers classés et **11 405** objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques

Archéologie

- **433** Diagnostics archéologiques
- **84** Fouilles préventives
- **14** Fouilles programmées
- **14** projets collectifs de recherches
- **69 700** Sites archéologiques

Labels

- **14** Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH)
- **2** Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

- **47** Jardins remarquables
- **18** Maisons des Illustres
- **186** Édifices labellisés «Architecture contemporaine remarquable»

Architecture / Cadre de vie

- **57** Sites patrimoniaux remarquables (SPR) avec plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), anciennement ZPPAUP et AVAP, et **14** Sites patrimoniaux remarquables avec Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), anciennement Secteurs sauvegardés
- **8** Sites UNESCO
- **7** Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- **3** Maisons de l'Architecture

Musées

- **121** Musées de France

Démocratisation et Industries culturelles

Industries culturelles

- Bibliothèques: **1 000** lieux de lecture regroupés en **867** Unités administratives
- **92** Services territoriaux d'archives
- **118** Librairies
- **109** Maisons d'édition
- **120** Salles de cinéma (établissements) dont **67** Salles de cinéma art et essai (établissements) - chiffres à fin 2017
- **447** Écrans de cinéma - chiffres à fin 2017

Démocratisation culturelle

- **12,95 M€** de subventions pour un millier de projets dans les 10 départements
- **11** contrats territoire-lecture (CTL)
- **9** contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle / contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC / CLEA)
- **1** convention de développement culturel
- **12** ateliers de Fabrique Artistique

Enseignement supérieur

- **4** Écoles nationales supérieures d'art (théâtre, cirque, marionnette et art/design)
- **2** Écoles nationales supérieures d'architecture
- **3** Écoles supérieures d'art
- **4** Centres de formation musique, danse et arts visuels

La stratégie de la DRAC Grand Est en 2018

Les orientations 2018 du ministère de la culture sont les suivantes :

- offrir à tous un accès à la culture ;
- favoriser la vie culturelle, la cohésion sociale et le dynamisme économique ;
- contribuer à la refondation de l'Europe, de la francophonie et de l'action culturelle internationale ;
- soutenir la création et les artistes et préserver le modèle de diversité culturelle ;
- conforter un modèle démocratique fondé sur l'indépendance, le pluralisme et le dynamisme des médias et de l'audiovisuel public ;
- mettre en œuvre une politique culturelle globale et innovante dans ses modes d'action.

La stratégie de la DRAC Grand Est est structurée autour des objectifs suivants :

- rééquilibrage de l'offre culturelle et des actions sur le territoire, en particulier vers les zones rurales, les villes moyennes, les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) par la mise en réseau des institutions et structures culturelles ;
- développement du rayonnement du Grand Est ;
- développement des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire, priorité du ministère de la culture ;
- valorisation de la dimension transfrontalière et européenne du patrimoine dans le cadre de l'année européenne du patrimoine 2018.



La cathédrale Saint-Étienne de Metz - © DRAC Grand Est

Les patrimoines

Dans le domaine des patrimoines et de l'architecture, la DRAC Grand Est a mis l'accent en 2018 sur :

- une mise en réseau des abbayes, patrimoine fragile souvent en zone rurale avec un réel potentiel touristique, pour en valoriser la richesse architecturale et la diversité historique; l'accent a été mis particulièrement sur le site de Clairvaux;
- la problématique du patrimoine industriel, très présent dans cette région (mines d'argent médiévales, charbon, cuir, pétrole, potasse, sel, verre...) avec d'une part la réflexion sur la nature de la protection pour ces friches dans la perspective de pérennisation de nouvelles activités et, d'autre part, la nécessaire valorisation des patrimoines immatériels dont ces sites sont porteurs;
- la mise en valeur des thématiques transfrontalières qui font sens : le patrimoine castral et militaire, notamment celui de la Grande Guerre, (mémoriaux, champs de bataille, cimetières, ...); l'élaboration de projets dans la perspective de l'année européenne du patrimoine qui a permis de créer une dynamique forte;
- la question des bourgs anciens, tout particulièrement les sept villes retenues à la suite de la publication du rapport Dauge (Sedan, Chaumont, Lunéville, Longwy, Bar-le-Duc, Saint-Dié-des-Vosges et Guebwiller), sans oublier des villes plus petites mais présentant les mêmes difficultés, ont mobilisé non seulement tous les services patrimoniaux mais aussi l'ensemble des autres services de la DRAC portant l'ensemble des politiques culturelles;
- la mise en réseau des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, des Villes et pays d'art et d'histoire, des maisons des Illustres sont autant d'outils activés pour irriguer le territoire, renforcer son attractivité touristique et désenclaver les zones rurales et les zones urbaines en difficulté;
- le collectif «Région architecture» regroupant tous les acteurs de la profession, initiative propre au Grand-Est, a été valorisé et soutenu.

Patrimoine monumental

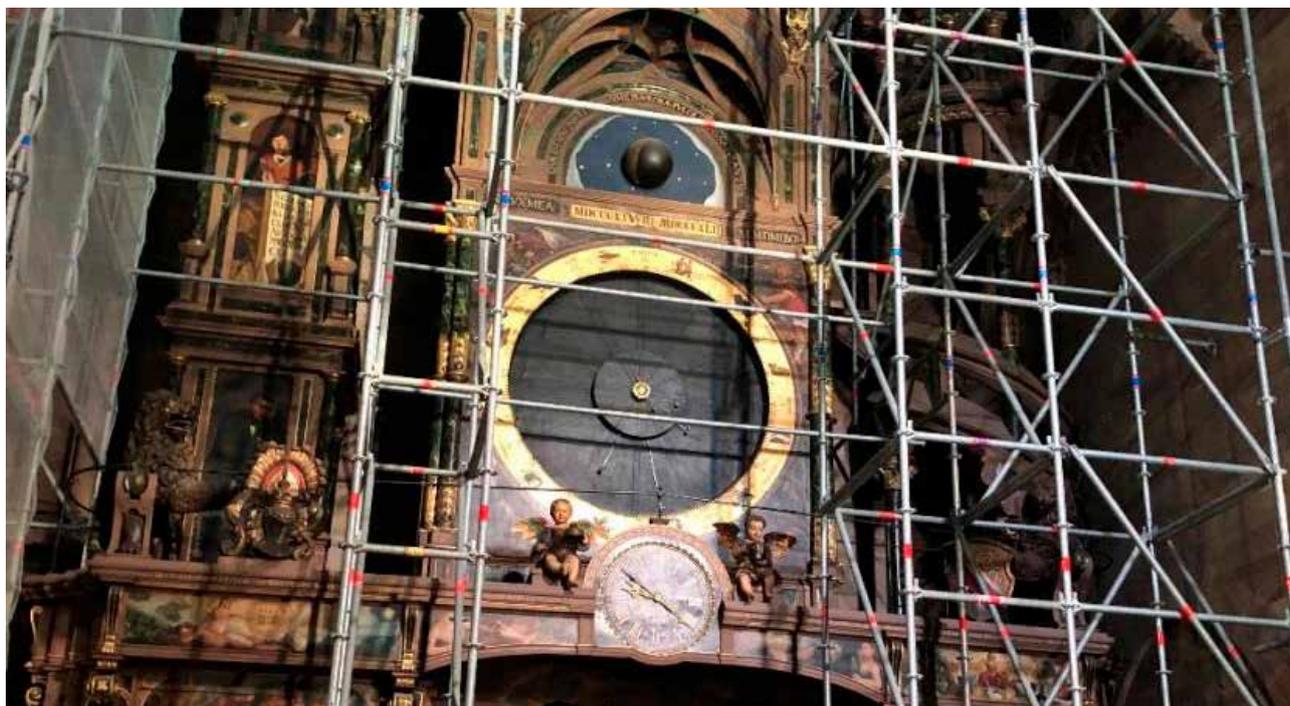
Les travaux de restauration sur les monuments historiques appartenant à l'État

La Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) de la DRAC assure la maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques appartenant à l'État, au nombre de 16 dans le Grand Est, dont 9 cathédrales.

En 2018, de nombreuses interventions ont concerné les cathédrales. Ainsi à la cathédrale de Strasbourg, les travaux de restauration de la façade sud du transept sud, de même que les travaux de la galerie Goetz Nord, ont été inaugurés le 19 mars; les travaux d'étude, d'entretien et de conservation du buffet de l'horloge astronomique, chef d'œuvre de la Renaissance se sont terminés en novembre. Les travaux de restauration des bas-côtés de la cathédrale de Verdun ont été initiés. Une étude/diagnostic a été confiée à l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) afin d'amé-

liorer l'exposition au public du Trésor de la cathédrale de Nancy. Les travaux de restauration des toitures de la cathédrale de Langres se sont poursuivis. Les études d'avant-projet pour la future restauration de la tour Nord de la cathédrale Saint-Étienne de Châlons-en-Champagne ont été commandées. Les éléments lapidaires issus du bombardement de la cathédrale de Saint-Dié en 1944 ont fait l'objet d'une étude afin de pouvoir être valorisés in situ.

On signalera par ailleurs la poursuite des travaux sur la Porte de France à Phalsbourg. À l'abbaye de Clairvaux, l'opération de restauration de la couverture de la chapelle réfectoire du grand cloître a démarré et une étude sanitaire globale sur l'abbaye a été engagée.



Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg - Travaux sur l'horloge astronomique - © DRAC Grand Est

Le soutien financier aux travaux de restauration et d'entretien

De nombreux édifices protégés ont bénéficié d'un accompagnement financier pour des travaux de restauration et d'entretien.

La DRAC a ainsi contribué à hauteur de **2 157 813 €** pour les travaux dans le Bas-Rhin et **1 344 549 €** pour les Haut-Rhin, avec notamment la restauration du couvent des dominicains de Colmar, de l'abbatiale d'Ottmarsheim, des fortifications de Neuf-Brisach, et des châteaux du Grand Geroldseck, du Hugstein et de Kintzheim.

La DRAC a participé financièrement à hauteur de **1 443 542 €** pour les travaux en Meurthe-et-Moselle, **836 246 €** en Meuse, **584 156 €** en Moselle et **544 406 €** dans les Vosges, soit un montant total de **3 408 350 €**. Parmi ces opérations figurent notamment la restauration de la Porte Saint-Nicolas de Nancy, l'étude sur les intérieurs de la villa Majorelle à Nancy, la restauration du Couvent des Récollets à Metz, celle de l'ancien Couvent des Cordeliers des Thons et les travaux d'urgence sur le clos-couvert de l'abbaye de l'Etanche à Lamorville (Meuse). Une dotation au titre du Fonds Incitatif et Partenarial (F.I.P) du Ministère de la Culture

a permis le financement de la restauration du colombier sur le site du domaine de Wendel à Hayange (57), patrimoine industriel.

La DRAC a apporté un budget travaux de **526 620 €** pour les Ardennes, **1 865 594 €** pour l'Aube, **1 316 814 €** pour la Marne et **1 141 057 €** pour la Haute-Marne, soit un montant total de **4 850 085 €**. Cet accompagnement financier a permis la restauration d'un certain nombre d'édifices parmi lesquels l'église Saint-Jean de Warcq (Ardennes) avec une participation de l'État de **98 355 €**, l'église Saint-Maclou de Bar-sur-Aube (Aube) pour **303 676 €**, l'église de Bar-sur-Seine (Aube) pour **454 955 €**, l'église de Baye (Marne) pour **285 800 €** et enfin, l'église de Breuvannes-en-Bassigny (Haute-Marne) pour **245 071 €**. Une dotation au titre du F.I.P. a été mise en place pour aider à restaurer le patrimoine des petites communes; elle a permis le financement de la restauration des églises de Domblain (52) et d'Eclaron (52).

Contrôle scientifique et technique sur les opérations de restauration et d'entretien

306 autorisations administratives ont été instruites sur le territoire du Grand Est: 139 permis de construire, 116 autorisations de travaux sur immeubles classés, 41 autorisations de travaux sur objets classés, 9 autorisations de travaux sur orgues classés et 1 permis de démolir.

Comme en 2017, la DRAC a été sollicitée dans le cadre de l'opération «Le plus grand musée de France» (Science-Po/Fondation du patrimoine) pour suivre techniquement la restauration du chemin de croix de l'église d'Hoeville (54), inscrit au titre des monuments historiques.

Mission Bern en faveur du patrimoine

L'année 2018 a été marquée par la mission Bern relative aux édifices remarquables en péril avec la constitution de listes en lien avec la Fondation du patrimoine dès le début de l'année. Sur les 47 édifices sélectionnés pour le Grand Est, le théâtre des «Bleus de Bar» à Bar-le-Duc a été retenu comme édifice emblématique pour la région.



Théâtre des «Bleus de Bar» - Remise de chèque dans le cadre de la Mission Bern - © DRAC Grand Est

Bilan sanitaire

Le bilan sanitaire des édifices protégés dans le Grand Est, réalisé de février à fin juin 2018 par la DRAC, permet d'avoir une vision très précise de l'état des monuments historiques de la région. Il est achevé dans les Ardennes, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle et réalisé à plus de 95% dans les autres départements.

Dans ce cadre, 132 édifices ont été classés en état de péril et 685 en mauvais état, ce qui correspond à un taux moyen de monuments en péril et en mauvais

état de 17,7% sur la région Grand Est, mais avec des différences importantes selon les départements : de 3,9% dans les Vosges jusqu'à 33,9% dans l'Aube.

Des disparités se dessinent également en fonction des territoires des anciennes régions. Les départements de l'ex-Champagne-Ardenne affichent en général des taux de péril et mauvais état plus élevés, tandis que les départements de l'ex-Lorraine ont les taux les plus bas.

Protection

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) est consultée en matière de création, de gestion et de suivi de servitudes d'utilité publique et de documents d'urbanisme institués dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Elle peut proposer toutes mesures propres à assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture. Elle comporte trois sections :

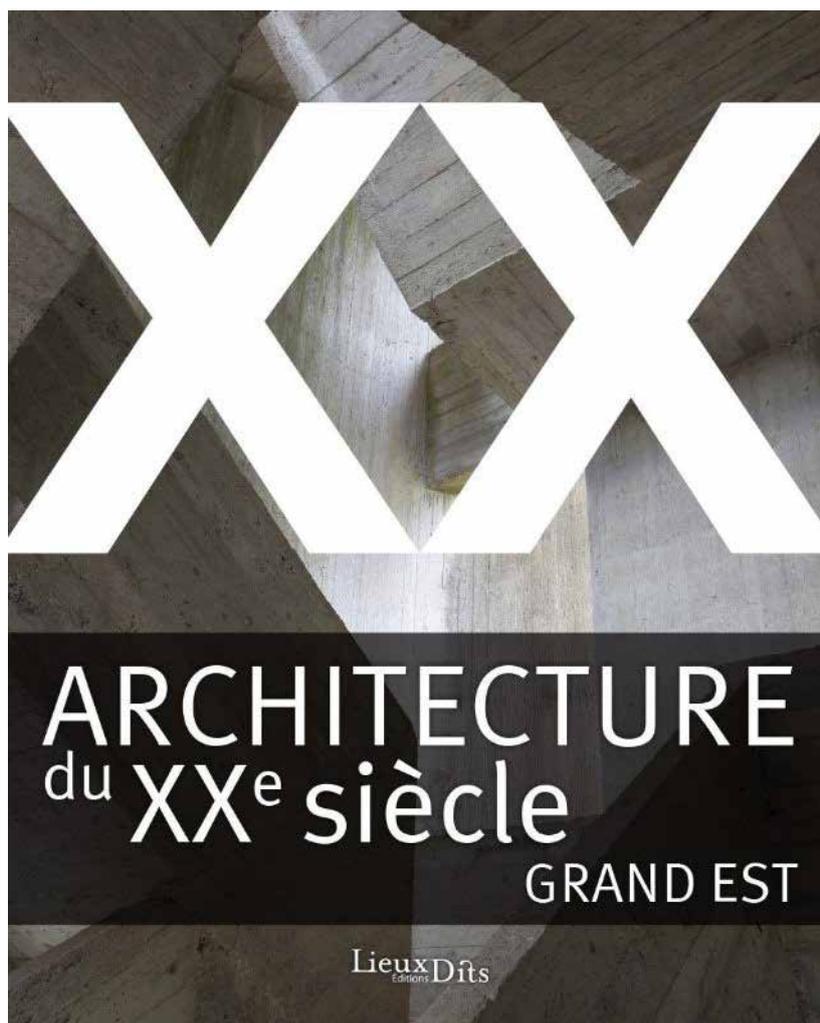
- la première section est compétente en matière de protection des immeubles au titre des monuments historiques, de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, d'attribution de labels, de périmètre délimité des abords et de documents d'urbanisme. En 2018, elle a examiné 31 dossiers de demandes de protection (10 pour l'ex-Alsace, 9 pour l'ex-Lorraine et 12 pour l'ex-Champagne-Ardenne).
- la deuxième section est compétente en matière de projets architecturaux, d'études et de travaux sur immeubles, en cas de désaccord entre l'autorité compétente en matière d'autorisations d'urbanisme et l'architecte des Bâtiments de France et en cas de dérogation au document d'urbanisme pour les projets dont la réalisation présente un intérêt public du point de vue de la qualité ainsi que de l'innovation ou de la création architecturales. Elle a examiné 9 dossiers de demandes de protection (2 pour l'ex-Alsace, 5 pour l'ex-Lorraine et 2 pour l'ex Champagne-Ardenne).
- la troisième section est compétente en matière de protection des objets mobiliers au titre des monuments historiques, de conservation préventive, d'études et de travaux s'y rapportant. 48 dossiers de demandes de protection y ont été examinés en 2018.

Valorisation patrimoniale

Publications

La DRAC a réalisé une publication relative à l'Architecture du XX^e siècle dans le Grand Est (Éditions Lieux Dits) permettant de renouveler le regard sur notre cadre de vie et de valoriser le patrimoine le plus récent de la région; cette publication a été complétée par une exposition sur les grilles du Palais du Rhin (Strasbourg) permettant de sensibiliser le grand public à l'intérêt architectural de ces édifices.

La DRAC a par ailleurs contribué à l'ouvrage publié par les Éditions du Patrimoine sur les Trésors des cathédrales, sous la direction de Judith Kagan et de Marie-Anne Sire.



Expositions

En partenariat avec le Conseil départemental de la Meuse, la DRAC a participé à la réalisation de l'exposition «Croix processionnelles françaises de la Renaissance à la Révolution» organisée au Musée d'Art Sacré de Saint-Mihiel du 6 avril au 31 décembre. Cette manifestation a donné lieu à la publication d'un catalogue d'exposition.

Dans le cadre de l'exposition «Splendeurs du christianisme» organisée par le Musée de la Cour d'Or à

Metz, la DRAC a assuré le suivi du transfert de plusieurs œuvres précieuses du patrimoine lorrain, tel le Trésor de saint Gauzelin de la cathédrale de Nancy ou encore la crosse dite de Renaud de Bar provenant de la cathédrale de Metz.

Pour le centenaire du 11 novembre 1918, le calice fusillé de Gerbéviller a été exposé à la cathédrale de Nancy.

Colloques

- L'architecture de la reconstruction après la seconde guerre mondiale (Saint-Dié, mai 2018).
- L'avenir des églises (Nancy-Québec), avril et octobre 2018.
- Journée d'étude: «La mise au tombeau de Ceffonds (Haute-Marne), le 29 septembre 2018.
- L'archéologie des conflits contemporains (Verdun, octobre 2018).
- Le territoire des trois abbayes (Journées d'études vosgiennes, Senones, octobre 2018).

Interventions diverses

On signalera notamment la participation de la DRAC à l'émission «Des racines et des ailes» diffusée le 28 novembre 2018 sur France 3 («Un hiver en Alsace»).

Manifestations nationales

Les manifestations nationales déclinées en région Grand Est ont connu un succès renouvelé en 2018 :

- Les journées européennes du patrimoine (JEP), avec pour thème «l'art du partage» ont vu la participation de 1 474 lieux avec 2 204 événements proposés.
- Rendez-vous aux jardins, avec pour thème «l'Europe des jardins» a vu cette année le nombre de jardins participants (203) et d'événements organisés (347)

augmenter. À cette occasion, une brochure a été largement diffusée dans le Grand Est. La thématique de cette année étant l'Europe des jardins, des jardins frontaliers situés en Belgique, Allemagne et Suisse ont participé à la manifestation. Une brochure spécifique a été réalisée pour valoriser les jardins transfrontaliers, à l'occasion de l'année du patrimoine culturel européen.

Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH)

Cinq projets de candidature au label Pays d'art et d'histoire (PAH) dans le Grand Est sont en cours d'étude: Langres, Verdun, Épernay, Saint-Dié et Saint-Dizier.

La DRAC a soutenu les actions menées par les animateurs de l'architecture et du patrimoine à hauteur de **265 195 €** en fonctionnement et de **80 000 €** en investissement.

Maisons des illustres

La maison de Julie-Victoire Daubié (Bains-les-Bains), labellisée «Maison des illustres» en 2017, s'est vue remettre officiellement sa plaque lors de la manifestation nationale des «Rendez-vous aux Jardins», le 2 juin 2018.



Maison de Julie-Victoire Daubié - © DRAC Grand Est

Architecture et cadre de vie

Dans le cadre de la revitalisation des territoires et parallèlement aux procédures Villes moyennes et dispositifs «Action cœur de ville», se sont tenus tout au long de l'année les Ateliers des territoires dans les villes de Chaumont, Bar-le-Duc et Saint-Dié-des-Vosges.

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) se sont mis rapidement en place. Ce nouveau dispositif de protection a pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Une quinzaine de villes a candidaté en 2018. Le premier dossier instruit sous cette nouvelle formule

concerne Saint-Dié-des-Vosges et a été présenté en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en janvier 2019.

De nombreuses actions de valorisation, de sensibilisation et de rencontres professionnelles ont jalonné cette année: les Universités d'été architecture et Champagne, les Folles journées de l'architecture, les Journées européennes de l'architecture, la sortie de l'ouvrage *Architecture du XX^e siècle dans le Grand Est*, le colloque de Nancy sur l'avenir des églises et les assises du cluster Région Architecture.

Musées

Acquisitions d'œuvres

Lors de la session annuelle du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) en novembre, 17 collectivités ou tutelles de musées ont présenté des demandes de subvention pour des acquisitions d'œuvres pour 25 musées bénéficiaires. Sur la base d'un coût total d'achat estimé à plus d'**1 M€**, la DRAC et la Région ont pu respectivement apporter leur soutien à hauteur de **320 k€** et **200 k€**. À ce montant s'ajoutent **157 k€**

émanant du Fonds du patrimoine pour deux dossiers: la collection Wentzel au profit du Musée Westercamp de Wissembourg et le Portement de croix attribué à Grégoire Guérard, au profit du Musée historique de Troyes et de la Champagne.

La Nuit des musées 2018

Pour cette 14^e édition qui réunit le troisième samedi de mai un public nombreux dans tous les musées du territoire, 122 établissements muséaux, dont 81 labellisés musées de France, ont proposé 296 animations. «La Classe, l'œuvre», opération d'éducation artistique et culturelle organisée depuis 2013 en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, a invité 59 classes sur tout le Grand Est à étudier une ou plusieurs œuvres issues des collections de musées de France et d'en concevoir une médiation qu'elles ont pu présenter aux visiteurs le soir de la Nuit des Musées.



Musée historique de Troyes et de la Champagne
Acquisition du «Portement de Croix» attribué à Grégoire Guérard

Examens de Projets scientifiques et culturels (PSC)

Les PSC du Musée zoologique de Strasbourg, du Musée départemental d'art ancien et contemporain d'Épinal, du Musée de la Lutherie de Mirecourt (88), du Musée du Verre de Meisenthal (57) ont notamment été étudiés.

Restauration d'œuvres

Les interventions en faveur de la restauration d'œuvres et des opérations de conservation préventive se montent à **294 k€**. À noter, au Musée Unterlinden à Colmar, le démarrage en septembre 2018 de la restauration complète (peintures, sculptures, caisse et

cadres) du Retable d'Issenheim, dépôt de l'État, sous l'égide d'un comité scientifique européen (participation de la DRAC à hauteur de **200 k€** sur 4 ans).



Musée Unterlinden (Colmar) - Restauration du retable d'Issenheim - © Ruedi Walti

Chantiers de rénovations de musées

Les réserves du musée Westercamp de Wissembourg, mutualisées avec les archives municipales (130 462 €), celles du musée du papier peint de Rixheim (292 k€ + 87 500 €) et le Musée de Reims ont été inaugurés. Le Musée Napoléon de Brienne-le-Château a rouvert.

Le Pôle d'étude et de conservation des musées de Strasbourg (livraison fin 2019; estimation réévaluée

du montant total du projet à 9,84 M€ dont 1,6 M€ inscrits au CPER), le Musée lorrain de Nancy (2,3 M€ en 2018), le MDAAC d'Épinal, le Musée Charles-Friry de Remiremont, les réserves et le Musée des Beaux-Arts de Reims, le Pôle muséal de Troyes, et pour finir le Musée de la Résistance de Mussy-sur-Seine sont en cours de travaux.

Soutien à l'emploi qualifié

La mise en place de plusieurs postes qualifiés dans les musées a été soutenue, dont un au Musée Louis-Français de Plombières pour 22 500 € part État et cinq postes de médiateurs et de régisseurs en ex-Champagne-Ardenne. En ex-Alsace, un soutien a été apporté aux opérations d'inventaire, de récolement, d'informa-

tisation des collections et d'aide à la professionnalisation à hauteur de 72 k€ (dont 2 conventions triennales pour le recrutement de 2 chargées de collections pour le MISE de Mulhouse et le Musée du papier peint de Rixheim, ainsi que le soutien à l'emploi pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord).



Musée Napoléon (Brienne-le-Château) - © Angélique Duc, Musée Napoléon

Archéologie

En 2018, l'activité archéologique en Grand Est s'est maintenue à un niveau soutenu, en raison d'un patrimoine archéologique riche et de grande qualité et d'une importante activité d'aménagement du territoire, dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, la Moselle, la Marne et l'Aube. On signalera en particulier une activité archéologique forte sur certains secteurs : à Strasbourg avec le contournement ouest (COS), dans les secteurs de Metz et de Nancy, de Troyes et de Reims. Dans cette dernière ville, une activité de fouille considérable s'est développée en lien avec la réalisation de très nombreux projets par la Ville : par exemple le Parc Sernam intéressant les périodes antiques et la fouille du Parvis Saint-Remi avec un cimetière de plus de 1 000 tombes utilisé entre le haut Moyen Age et la période moderne.

Toutes les opérations de diagnostic et de fouille sont confiées à des opérateurs publics dont l'Inrap, Archéologie Alsace, Metz Métropole, Reims Métropole et le service des Ardennes auxquels s'ajoutent, pour les fouilles seules, des opérateurs privés comme Antéa Archéologie et Evéha.

Ces opérations génèrent des collections importantes. La capacité de conservation a été étoffée par l'inauguration en mai 2018 du Centre de Conservation et d'Étude de Lorraine (CCEL) à Metz, partie constitutive du Pôle de Recherches Interdisciplinaires de Recherches archéologiques de Metz aux côtés du service archéologique de Metz Métropole.

La politique de soutien à l'édition de publications est restée active en 2018 (Monographie Archéologique du Grand Est, Archeologia Mosellana, Société archéologique Champenoise).

Dans ce même esprit de diffusion des résultats, une implication forte a été apportée à l'organisation de colloques : en juin à Reims, colloque organisé par la Société Française d'Étude de la Céramique antique en Gaule et au mois d'octobre à Verdun, un colloque sur l'archéologie des conflits contemporains organisé par la DRAC/Service régional de l'archéologie (SRA), se plaçant immédiatement avant les commémorations du centenaire de l'armistice.

Le positionnement géographique de la région au contact de quatre frontières explique un engagement fort dans le domaine des échanges transfrontaliers soit au travers de projets, à l'instar de la fouille du site paléolithique de Mutzig (67) menée en partenariat avec l'Université de Bâle ou de manifestations régulières telles les journées archéologiques transfrontalières à Strasbourg au mois de novembre associant France, Allemagne et Suisse. À cette occasion une convention de partenariat a été signée entre les trois pays.



Chantier de fouilles du contournement ouest de Strasbourg - © DRAC Grand Est



Le Centre de conservation et d'étude de Lorraine (CCEL) - Metz - © DRAC Grand Est



La Souris Verte à Épinal, labellisée SMAC - juillet 2018 - © Marc Philippe

Création - diffusion

Dans le domaine de la création, les axes stratégiques se sont articulés autour des actions suivantes :

- un encouragement aux échanges, déjà bien engagés, entre les structures culturelles fortement présentes sur le territoire régional (réseau des labels, FRAC, festivals, centres de formation) y compris dans leur inscription transfrontalière (opéras, centres d'art);
- l'irrigation du territoire par des esthétiques comme le cirque à partir de Châlons-en-Champagne, la marionnette à partir de Charleville-Mézières, etc;
- l'évolution de la gouvernance de plusieurs structures (Metz en Scènes, FRAC Alsace, le Signe...) porteuses de nouvelles orientations, génératrices de nouveaux modes de fonctionnement;
- une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes artistes et des professionnels de la culture (architectes, écoles d'art, CFA des métiers d'art) par des résidences en particulier dans les zones rurales et dans les quartiers politique de la ville;
- l'invitation d'artistes confirmés de dimension nationale ou internationale formés en Grand Est (écrivains, illustrateurs, musiciens, acteurs...) au contact de ce territoire riche de créateurs illustres: Rimbaud, Diderot, Verlaine, etc;
- un appui sur les atouts que représente la présence d'institutions à fort rayonnement comme le Centre Pompidou-Metz, le Théâtre National de Strasbourg, l'Institut international de la Marionnette...

Théâtre, marionnettes, lieux pluridisciplinaires

Théâtre

Plusieurs nominations ont eu lieu à la tête des centres dramatiques nationaux (CDN) : Chloé Dabert à la Comédie de Reims, et le duo Émilie Capliez et Mathieu Cruciani à la Comédie de Colmar. À Strasbourg, le mandat de Renaud Herbin à la tête du TJP a été renouvelé pour trois ans.

Le Théâtre de Bussang a vu l'arrivée d'un nouveau directeur, en la personne de Simon Delétang et la rédaction d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Seul théâtre national non parisien, le Théâtre national de Strasbourg (TNS) a développé son action de territoire en menant une résidence à Saint-Dié-des-Vosges, en lien avec les acteurs culturels et les lycées de la ville.



Émilie Capliez et Mathieu Cruciani - © Comédie de Colmar

Marionnettes

Le nouveau directeur de l'Institut International de la Marionnette de Charleville-Mézières, Philippe Sidre, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2018, permettant de nourrir la réflexion sur le projet global de l'institut et sur la place de la marionnette dans le paysage régional.

L'institut est également l'un des acteurs du projet de Cité des Arts de la Marionnette, en cours de conception, avec le festival mondial des arts de la marionnette et le musée de l'Ardenne.

Cirque

Le PALC, futur «Pôle National Cirque», a été créé à Châlons-en-Champagne en mars 2018. À travers cette structure nouvelle sur le territoire régional, il s'agit de bâtir une action de territoire et de fédérer le secteur

des arts du cirque, en prenant appui sur la ville de Châlons-en-Champagne, déjà fortement identifiée grâce au Centre national des arts du cirque (CNAC).

Lieux pluridisciplinaires

À Reithel, le Théâtre Louis Jovet a vu se renouveler son inscription dans le dispositif des Scènes Conventiionnées d'Intérêt National - Art et Création, sur la base du projet défendu par son directeur, Jean-Philippe Mazzia.

La DRAC accompagne les travaux de réhabilitation du Carreau, Scène nationale de Forbach, par une subvention de **1,5 M€**.



Signature de la convention avec le théâtre Louis Jovet de Reithel, scène conventionnée d'intérêt national «Art et Création» - © DRAC Grand Est

Musique

Opéras

La DRAC a participé au recrutement du futur directeur de l'Opéra national de Lorraine, Matthieu Dussouillez,

et les conventions des opéras nationaux de Lorraine et du Rhin ont été renouvelées pour la période 2018-2022.

Orchestres

L'Orchestre national de Lorraine est devenu l'Orchestre national de Metz, poursuivant un processus de rapprochement avec l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Metz en Scènes dont l'inscription dans le dispositif national de scène conventionnée d'intérêt national est à l'étude. Le nouveau directeur musical de l'orchestre, David Reiland, a pris ses fonctions en septembre 2018.

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg a engagé un processus de transformation statutaire, afin d'évoluer vers une autonomie juridique pour renouveler son label d'«orchestre national en région».

L'Orchestre symphonique de Mulhouse a vu l'arrivée du nouveau directeur musical, Jacques Lacombe, en septembre 2018.

Danse

Les orientations pour le Centre chorégraphique national - Ballet de l'Opéra national du Rhin figurent dans la convention de l'Opéra National du Rhin.

La DRAC a travaillé à la préfiguration d'un AFA Danse associant le Pôle Danse des Ardennes (Sedan) et le laboratoire chorégraphique de Reims.

Musiques actuelles

La Souris Verte (Epinal) et Le Gueulard Plus (Nilvange, 57) ont été labellisés SMAC (Scènes de Musiques Actuelles) en juillet 2018. L'Autre Canal (Nancy) et La Cartonnerie (Reims) ont vu le renouvellement du mandat de leur directeur.

La DRAC travaille par ailleurs en lien avec le Conseil régional pour la structuration du secteur des mu-

siques actuelles à l'échelle de la région. À ce titre, un programme d'accompagnement a permis à des artistes émergents d'être présents lors du Marché des Musiques actuelles à Paris (octobre) et des Transmusicales à Rennes (décembre). De plus, une étude débutée fin 2018 va permettre d'identifier des orientations nouvelles (notamment pour une structure agissant sur l'ensemble de la région).

Arts visuels

FRAC du Grand Est

Dans la continuité du mouvement lancé en 2016 et 2017 pour renforcer l'articulation des trois Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) du Grand Est, les services de la DRAC et du Conseil régional ont co-rédigé un rapport de mission sur les situations respectives des FRAC.

Ce mouvement s'est poursuivi avec la création du FRAC Alsace en tant qu'association indépendante, émanée de l'Agence Culturelle du Grand Est, comme le prévoit le label national.



Le bâtiment du FRAC Alsace - © FRAC Alsace

Évaluation de la Haute École des Arts du Rhin (HEAR)

La convention réunissant la Haute École des Arts du Rhin (Établissement Public de Coopération Culturelle - EPCC - créé en 2011) et ses fondateurs - l'État, la ville de Mulhouse et la ville de Strasbourg, arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Dans cette perspective, une évaluation a été conduite au second semestre 2018 conjointement par le Service de l'Inspection de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) et les services de la DRAC.

Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) du Grand Est

En lien avec les réseaux des acteurs régionaux d'art contemporain - Versant Est (Alsace), Lora (Lorraine) et Bulles (Champagne-Ardenne), une étude a été commandée au laboratoire de sociologie de l'université de Paris VIII Saint-Denis pour établir la cartographie des artistes plasticiens et des structures professionnelles de soutien et de diffusion de l'art contemporain en Région.

La première phase de compilation des données recueillies sera suivie par une concertation avec l'ensemble des acteurs, dont les élus en charge de la culture dans les collectivités, pour définir des orientations et les actions à conduire.

Commandes publiques

Signalétique/typographie pour la cathédrale Saint-Étienne de Metz

Le dossier est porté par le groupement Nouvelle Étiquette/Generique Design choisi par le comité de pilotage du 800^e anniversaire de la cathédrale puis par le Conseil national des œuvres dans l'espace public, qui a délégué **150 k€** pour réaliser ce projet.

Programme de vitraux pour le triforium de la chapelle Saint Nicolas de la cathédrale Saint-Étienne de Metz

Le projet porté par l'artiste Kim Sooja, intitulé *To Breathe*, a été sélectionné par le comité artistique puis validé par le Conseil national des œuvres dans l'espace public. Une somme de **80 k€** doit permettre de conduire une phase de tests et de production des prototypes grandeur nature en 2018-2019.

Aménagement de la Place des Justes dans l'écoquartier Nancy Grand Cœur

Le projet porté par l'artiste Thu Van Tran, a été sélectionné par le comité artistique et adopté par le Conseil national des œuvres dans l'espace public, qui a délégué **150 k€** pour la réalisation de ce projet.

Mise en œuvre du 1% relatif au STUDIUM, lieu de travail, documentation et vie étudiante du plan campus de l'Université de Strasbourg

Après constitution du comité artistique, le budget a été arrêté à **180 k€**, puis le cahier des charges a pu être élaboré avant publication de l'appel public à candidature; 79 dossiers ont été instruits et trois candidats ont été sélectionnés.

Les ateliers de fabrique artistique

Afin de développer et conforter la présence artistique dans les territoires prioritaires, le ministère de la culture renforce depuis 2016 son soutien aux lieux indépendants investis et gérés par des artistes ou acteurs culturels. Associant création artistique et démocratisation culturelle, ces « ateliers de fabrique artistique » (AFA) permettent de créer des foyers culturels propres à combler l'absence de lieux de spectacle ou d'exposition pérennes.

Ces lieux doivent remplir différents critères en plus d'être dans une zone prioritaire et d'être dirigés par des artistes : ré-employer un espace non culturel au départ, associer la population locale, interroger les droits culturels, soutenir des artistes professionnels ou en voie de profes-

sionnalisation. Ils font l'objet d'une convention biennale, qui prévoit notamment un comité de suivi intégrant les conseillers de la DRAC, et au moins une collectivité locale au projet. La participation financière de la DRAC peut aller jusqu'à 50% du montant des financements publics.

La DRAC Grand Est a ainsi soutenu et accompagné 12 ateliers de fabrique artistique en 2018 sur le territoire pour un budget total de **305 000 €** : la ferme Klein-Lebereau de la Compagnie Rodolphe Burger en Alsace, l'atelier du Cirk Éole à Montigny-les-Metz, l'AFA «De l'art, du lien, du sens» porté par l'Espace Django à Strasbourg, le Jardin parallèle à Reims ou encore les ateliers de l'association Vu d'un œuf dans la Meuse.



l'AFA «De l'art, du lien, du sens» porté par l'Espace Django à Strasbourg - © Bartosch Salmanski



Restitution en présence des élèves de l'Ira de Metz et du préfet de région d'un projet participatif innovant « natures urbaines » porté par le photographe Nicolas Leblanc dans les quartiers politiques de la ville (juin 2018)

Démocratisation et industries culturelles

La grande priorité du ministère de la Culture reste l'accès à la culture. De nombreuses actions nouvelles ont été engagées en faveur de l'éducation artistique

et culturelle et du plan «Culture près de chez vous», grâce à d'importantes mesures nouvelles, d'un montant de **1,2 M€**.

Éducation artistique et culturelle (EAC)

L'EAC est la priorité du ministère de la Culture. Tous les jeunes, à terme, doivent pouvoir bénéficier, de la primaire au lycée, d'un parcours d'éducation artistique et culturelle associant enseignements et actions éducatives, sur l'ensemble des temps éducatifs.

À cette fin, la DRAC Grand Est peut s'appuyer sur un partenariat renforcé avec les trois académies (convention signée en 2017). Elle cherche à développer les partenariats avec les collectivités territoriales, conformément à la circulaire interministérielle publiée le 10 mai 2017. Tout en s'appuyant sur les dispositifs préexistants (GIP Acmisa en Alsace, résidences, ateliers, CLEA), la DRAC est également attentive à faire progresser les projets proposés aux publics scolaires.

Vers le 100 % EAC

À la rentrée 2018, deux expériences «100% EAC» du Grand Est ont été mises en avant par les ministres de l'Éducation et de la Culture :

- le centre de création pour l'enfance de Tinquieux (51), "lieu collaboratif" qui diffusera ses «bonnes pratiques» dans d'autres structures culturelles;
- le contrat territorial d'éducation artistique et culturelles (CTEAC) de la Ville de Metz, signé en juin 2018, qui à travers 22 résidences annuelles de jeunes artistes, constituera un laboratoire pour le ministère de la Culture en vue d'une généralisation rapide du 100% EAC.

De nouveaux outils d'intervention

La DRAC Grand Est est la seule région «fusionnée» à avoir mis en place une convention régionale inter-académique depuis 2017 avec les trois rectorats. Cette convention permet de susciter dans le Grand Est de nouvelles formes de partenariats pour :

- optimiser la gouvernance de l'EAC en y associant les grandes collectivités territoriales (contrats signés avec Metz, Nancy; diagnostic engagé à Reims; appel à projets auprès des conseils départementaux pour des résidences en collèges éloignés des centres urbains: engagement de 5 des 10 départements du Grand Est)... Dans les centres urbains de plus de 100 000 habitants, l'EAC sera généralisée à l'échelle des bassins de vie;
- faire évoluer la dimension des actions EAC: promotion d'interventions plus longues et de meil-

leure qualité, via les résidences dans les territoires, conçues autant comme des projets de création incluant la population que des opérations de médiation culturelle;

- améliorer le suivi des projets grâce à des appels à projets régionaux;
- assurer une juste rémunération des artistes et des professionnels;
- intégrer les outils de recherche / formation dans les dispositifs conventionnels.

7 résidences de journalistes en collèges ont été engagées dans ce cadre en liaison avec les conseils départementaux et l'association CARANUSCA. La DRAC s'est associée à la DRAAF pour préparer la diffusion des projets de résidences au sein des lycées agricoles.

Les nouvelles actions

Le rééquilibrage des interventions sur le territoire s'est également exprimé par de nouvelles actions: prise en charge par la DRAC du nouveau pôle régional de l'éducation à l'image «Black Maria» créé sur le territoire de l'ex Champagne-Ardenne, et par le renforcement du volet territorial du festival «War On Screen» porté par la Comète, scène nationale de Châlons-en-Champagne.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la convention académique signée en 2015 avec le Land de Sarre et l'Académie de Nancy-Metz s'inscrivent également dans cette dynamique.

L'accès à la culture concerne aussi le public étudiant avec des aides accordées aux universités de Strasbourg, de Reims et de Haute Alsace.

Le Bas-Rhin est l'un des cinq départements expérimentateurs du nouveau Pass Culture, application proposant un agenda culturel et un outil de géolocalisation des ressources culturelles offertes aux jeunes de 18 ans (pass.culture.fr).



La Micro-Folie installée à Metz, une des premières en région, au 1^{er} semestre 2018 - © DRAC Grand Est

Le Plan «chorales»

Ce plan vise à développer les chorales sur le temps scolaire. La DRAC Grand Est a attribué de nouveaux moyens aux «missions voix» de Lorraine (INECC) et d'Alsace (CADENCE), deux des sept missions voix existant sur le territoire national. Une part significative des subventions versées au réseau des structures de chant choral du Grand Est a bénéficié de mesures nouvelles en 2018 (731 150 €).

La création d'un Pôle ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) s'appuyant sur les deux «missions voix», en lien avec Musica International qui référence 190 000 partitions, permettra de renouveler l'approche du répertoire du chant choral.

Action territoriale

Le plan «Culture près de chez vous» dans le Grand Est

Doté de **6,5 M€** au niveau national dès 2018, le plan «Culture près de chez vous», qui repose notamment sur de nouvelles méthodes de travail entre les services de l'État et les collectivités territoriales, part du constat suivant : à côté des 30 000 équipements culturels qui constituent un maillage culturel particulièrement dense du territoire, il reste de nombreux territoires ruraux, périurbains ou ultramarins, où l'accès à la culture est plus difficile. Il résulte de cette situation à deux vitesses une véritable «fracture culturelle», tant en termes d'équipements que de dépenses culturelles.

Le ministère de la Culture a donc proposé de mettre en place une politique spécifique en faveur de ces territoires. 86 bassins de vie ont été identifiés pour devenir des territoires culturels prioritaires, vers lesquels de nouveaux moyens au service d'une politique publique de circulation des artistes et des œuvres sont mobilisés. La Moselle et les Vosges font partie de ces territoires prioritaires.

Le développement de nouvelles formes de contractualisation avec les collectivités territoriales

La mise en place du plan «Culture près de chez vous» a mobilisé une enveloppe de **371 727 €** issue des mesures nouvelles 2018, consacrée aux douze nouvelles conventions territoriales intégratives négociées avec des collectivités, essentiellement rurales, permettant ainsi de déployer des projets d'itinérance et de résidence (40 structures de cinéma, de musiques actuelles et de théâtre ont bénéficié de ce dispositif). Les collectivités concernées sont notamment les suivantes : EPCI Val d'Argent, Grand Verdun, Ouest vosgien, Mirecourt Dompain, Hautes Vosges, Bruyères.

Une contractualisation avec l'Agence culturelle du Grand Est vise à développer la mise en réseau des tiers lieux numériques présents sur le territoire, en prenant appui sur les filières de formation de la région (dont le campus Artem de Nancy).

L'itinérance, pièce maîtresse du «Plan culture près de chez vous»

Un montant de **724 042 €** a été consacré aux projets d'itinérance de structures. On peut signaler les nouveaux projets suivants :

- la résidence du Théâtre national de Strasbourg – la structure culturelle la mieux dotée par l'État dans le Grand Est – à Saint-Dié-des-Vosges (sous-préfecture du département des Vosges, le seul département du Grand Est dépourvu de structures labellisées avant 2018 et le territoire qui enregistre le plus haut taux de chômage de la région), la dotation de **30 k€** a été versée à la ville pour assurer l'accueil de l'école du TNS pendant plusieurs semaines, à la fin de l'année 2018, dans les quartiers politique de la ville ;
- le projet du MUMO (muséomobile) qui, grâce à une subvention de **30 k€**, a permis le déploiement de médiations des œuvres des trois FRAC du Grand Est dans des territoires ruraux de Moselle, de la Marne, de Meurthe et Moselle et des Vosges ;
- le projet de Scènes et territoires, dans les territoires ruraux de Lorraine, avec un programme de spectacles itinérants dans une trentaine de villes et d'EPCI ; une enveloppe de **10 k€** a été accordée en mesure nouvelle pour renforcer la subvention de la DRAC destinée à son fonctionnement.

Les autres structures bénéficiaires de mesures nouvelles au titre de l'itinérance se signalent par leur rôle décisif d'animation des territoires : Césaré de Reims (15 k€), La comète de Châlons (10 k€), Caranusca résidence de journaliste en Haute-Marne (15 k€), le Théâtre de Bussang dans les Vosges (20 k€), Transversales dans la Meuse (10 k€), et Pôle Sud CDCN et Jazzdor dans le Bas-Rhin (respectivement 10 k€ et 15 k€).

Ces nouveaux projets s'ajoutent aux opérations d'itinérance souvent remarquables, qui ont été reconduites, par exemple la résidence fluviale de grands écrivains comme Jean Rolin et Jean-Christophe Bailly, «Petites Passerelles d'Europe» sur le réseau de voies d'eau du Grand Est, le plus dense de notre pays, et notamment dans les villages ardennais et meusiens dépourvus d'infrastructures.

Livre et lecture

Le plan «bibliothèques»

«Ouvrir plus» les bibliothèques, mais aussi «offrir plus» de services, tels sont les deux grands axes du plan Bibliothèques, partagé par le ministère de la Culture, les collectivités locales et les professionnels, au service d'un même objectif : moderniser les bibliothèques pour renforcer leur rôle sur les territoires.

Pour inventer la bibliothèque de demain, l'État, les collectivités et les professionnels s'engagent dans le deuxième acte du plan Bibliothèques, le volet «Offrir plus», dédié à la transformation des bibliothèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique, et souhaitent mettre en œuvre 3 axes de transformation de la lecture publique :



Châlons-en-Champagne - Bibliothèque Pompidou - © Christophe Manquillet

- **Axe 1 : les bibliothèques, des lieux attractifs et accueillants**

Rénover les espaces, les moderniser et mieux les connecter.

- **Axe 2 : les bibliothèques, un service public de proximité**

Conforter l'action des politiques départementales et encourager la mutualisation avec d'autres services publics.

- **Axe 3 : les bibliothèques, actrices de l'inclusion sociale**

Favoriser l'inclusion numérique et les actions menées dans le champ social.

Convention entre le Conseil régional, la DRAC et le CNL dans le secteur de l'économie du livre

Cet outil territorial permet de valoriser les acteurs du livre (auteurs, libraires, éditeur), mais aussi le vivier des jeunes illustrateurs et typographes formés dans le Grand Est.

Dans le champ des bibliothèques, certains départements ruraux en déficit d'équipements ont fait connaître leur volonté de s'associer à l'État et à la Région pour développer des bibliothèques «tiers lieux» autour d'un FabLab, projet en phase avec l'essaimage des «Micro-folies» déployées par le ministère, pouvant mobiliser les compétences des bibliothécaires et les disponibilités budgétaires de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Inspirée des Folies de Bernard Tschumi, l'architecte du Parc de la Villette, la Micro-Folie vise à proposer plusieurs fonctionnalités complémentaires au service d'un projet culturel global, au sein d'un lieu spécifiquement dédié ou d'un lieu culturel déjà existant :

- offrir, à tous, les trésors de la nation, en diffusant les contenus culturels des établissements nationaux culturels partenaires: le musée numérique;
- favoriser la création, en permettant aux artistes locaux de se produire et d'être programmés dans des établissements culturels nationaux;
- l'espace atelier /Fab Lab, accessible aux designers, artistes, étudiants, bricoleurs, permettra à chacun de développer sa créativité;
- animer les territoires, pour créer de nouveaux lieux de vie populaires, à l'image des valeurs de la République.

La Micro-Folie se veut un lieu de convivialité et d'échange et peut être installée de manière pérenne, ou sous forme de préfiguration dans un lieu temporaire. Une douzaine de collectivités étudient une implantation dans le Grand Est

Label «Premières pages»

Le label Premières pages a été accordé à la Ville de Nancy. Cette action innovante en faveur des très jeunes enfants et de leurs familles vise à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, à

sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées de la culture de la lecture, à favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance, et à valoriser la littérature jeunesse.

Création du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques (FRAB)

Le conseil régional et la DRAC ont signé une convention afin de soutenir l'enrichissement des fonds exceptionnels conservés dans le Grand Est : achat d'un incunable vénitien pour le fonds de la Bibliothèque historique de Sélestat, acquisitions d'un livre d'heure

du XV^e siècle pour la bibliothèque de Reims, et d'une copie du XVe siècle par l'humaniste Philippe de Vigneulle de la chanson de geste de Garin le Lorehain pour la bibliothèque de Metz.

Structuration de la filière pour le livre

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours, pour mettre en cohérence les interventions des structures chargées du livre du Grand Est - Interbibly,

intervenant sur les bibliothèques, le patrimoine et la vie littéraire en Champagne-Ardennes, la Confédération de l'Image et de l'illustration en Alsace (CIL).

Inaugurations

Le soutien à la construction, à la rénovation de bibliothèques et aux actions d'innovation et de numérisation se poursuit grâce au concours particulier de la DGD.

Plusieurs équipements remarquables, cofinancés par la DRAC ont été inaugurés en 2018 : la Bibliothèque humaniste de Sélestat, la médiathèques de Lunéville, l'Agora de Metz, la bibliothèque-médiathèque de Rethel, la restructuration des bibliothèques de Sarreguemines et Rombas.



Ouverture de la médiathèque-musée «Agora» de Rethel - © DRAC Grand Est

Contrats territoire / lecture et lecture itinérance

Au titre du développement de la lecture, quatre nouveaux contrats territoire lecture (CTL) ont été signés : départements de l'Aube et du Haut-Rhin ; communautés de communes de l'ouest vosgien et de la Zorn. La première génération de «contrats départementaux

lecture itinérance» (CDLI) a pu être déployée fortement dans le Grand Est : signature d'un CDLI avec la Meuse et préparation de deux conventions avec le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Éducation aux médias et à l'information (EMI)

Le ministère de la Culture a lancé un plan ambitieux d'éducation aux médias et à l'information afin d'accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée.

Cette priorité s'est appuyée sur un partenariat avec le groupe de presse EBRA, pour favoriser des actions en bibliothèques ou dans des événements comme le festival «littérature et journalisme» de Metz ou «journaliste d'un jour» en Alsace.

Des partenariats avec l'association Unis-Cité (dont l'action vise à développer l'engagement des jeunes auprès des collectivités, notamment via le service civique) ont également été noués pour une expérimentation appelée à mobiliser 50 volontaires du service civique dans 3 bibliothèques départementales (Meuse, Bas-Rhin, Haut-Rhin) dès janvier 2019 sur la base de formations préparées et financées à l'automne 2018.

Audiovisuel et cinéma

La convention État / CNC / Région dans le domaine du cinéma et l'audiovisuel signée en 2017 a mobilisé fortement la Région et a permis d'augmenter considérablement la dotation versée par l'État et le Conseil régional à ce secteur (multiplication par 3 du budget global en 2 ans).

Cette convention permettra notamment :

- de favoriser l'émergence de jeunes auteurs, que ce soit par la mise en place d'ateliers ou de tutorats ;
- de contribuer à l'objectif de 100% d'élèves bénéficiant d'une action EAC ;
- de mieux prendre en compte les porosités existantes dans le Grand Est entre les illustrateurs et le cinéma d'animation.

Coopération transfrontalière

La DRAC Grand Est inscrit son action transfrontalière dans la politique européenne du Ministère de la Culture et vise à faire du positionnement géographique du Grand Est, à la frontière avec 4 pays, un atout pour les acteurs culturels en termes de mobilité, d'échanges et de mise en réseau.

La DRAC soutient de nombreuses actions et projets transfrontaliers, européens et internationaux menés par les acteurs culturels en Grand Est (Printemps poétique transfrontalier en Grande Région, festival franco-allemand Perspectives dans le domaine du spectacle vivant, journées transfrontalières de l'architecture, etc).

La DRAC développe par ailleurs un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs institutionnels (collectivités territoriales, administrations culturelles des pays frontaliers, ministère français des affaires étrangères, Institut français, Goethe Institut, eurodistricts, etc) et au sein des groupes de travail transfrontaliers auxquels elle

participe (Forum culture de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur et Espace culturel de la Grande Région) en vue de mieux articuler les différentes actions entre administration et institutions et de faire de cette région transfrontalière un espace «ressource» (en termes d'informations, de connaissance institutionnelle et interculturelle, de réseaux, de recherche de solutions) pour la coopération européenne.

Projet d'investissement du pôle culturel de Micheville (54) : ce projet d'envergure, financé à hauteur de **4,3 M€** par l'État et de **4 M€** par la région et dédié à l'image et au son ouvre des perspectives de partenariats avec le Luxembourg dans le cadre du label de «capitale européenne de la culture» accordé pour 2022 à Esch-sur-Alzette et à ses voisines françaises chargées de la maîtrise d'ouvrage du pôle culturel, seule infrastructure culturelle de la partie française labellisée.



En 2018, la DRAC Grand Est a ainsi développé plusieurs axes de coopération :

- 2018 a été désignée par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen «Année européenne du patrimoine culturel». À cette occasion, la DRAC a porté deux actions transfrontalières, développées au sein des groupes de travail transfrontaliers :
 - au sein du Forum culture, elle a copiloté avec le Regierungspräsidium de Fribourg-en-Brigau la réalisation d'une brochure bilingue transfrontalière pour les Journées européennes du patrimoine ;
 - au sein de l'Espace culture de la Grande Région, elle a participé à la mise en place d'une conférence rassemblant les sites Unesco pour un échange de bonnes pratiques et une mise en réseau.
- La DRAC a également veillé à intégrer la dimension transfrontalière dans les projets qu'elle initie ou qu'elle coordonne :
 - une convention de coopération a été signée avec le Land du Bade-Wurtemberg et le canton de Bâle afin de donner un cadre à l'organisation des journées transfrontalières de l'archéologie dans le Rhin supérieur organisées tous les 2 ans depuis 2012 et dont la 4^e édition a eu lieu à Strasbourg les 16 et 17 novembre 2018 ;
 - une table-ronde transfrontalière a été organisée dans le cadre de la Journée Entreprendre dans le design le 29 novembre 2018 ;
 - la brochure publiée par la DRAC à l'occasion de Rendez-vous aux jardins a intégré des jardins belges, allemands et suisses ;
 - la publication *Architecture du XX^e siècle - Grand Est* s'est intéressée à deux édifices situés en Sarre et fruits de l'histoire commune avec la France (ancienne Ambassade de France à Sarrebrück et émetteur Europe 1 à Berus).

Entrepreneuriat culturel

Journée professionnelle «Entreprendre dans le design»

Organisé en novembre 2018 à Strasbourg, en partenariat avec l'Agence culturelle Grand Est à destination des professionnels mais également des étudiants et diplômés des écoles d'art et de design et des facultés des arts de la région, cet événement a rassemblé une vingtaine d'intervenants, experts reconnus dans la filière et 250 participants autour de 4 tables rondes :

- qu'est-ce que le design aujourd'hui? Quelles sont les évolutions majeures actuelles et futures du métier?
- être designer aujourd'hui : quelles visions? quelles méthodes? quelles collaborations?
- parcours d'entrepreneurs. Quels dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise?
- quels potentiels et enjeux transfrontaliers pour le design?
- en complément, un atelier de créativité organisé par la Cité du Design de Saint-Étienne a été proposé. Réservé à des professionnels souhaitant s'initier à la création d'un projet en mode collaboratif et créatif, une vingtaine de designers y ont participé.

L'incubateur Fluxus : premier dispositif d'incubation régional pour les entrepreneurs culturels et artistiques

En septembre 2018, la DRAC Grand Est a lancé, en partenariat avec des acteurs localisés sur l'ensemble de la région, le premier dispositif d'incubation transversal et régional en France pour les entrepreneurs culturels et artistiques. Dénommé «Fluxus», ce dispositif fédère les ressources existantes sur le territoire afin de favoriser la création d'activités culturelles et artistiques dans la région Grand Est tout en offrant un accompagnement de proximité. Alliant formation collective et coaching individuel, Fluxus accompagne pendant un an et de manière intensive des porteurs de projets culturels et artistiques (industries créatives et numériques, art, design, spectacle vivant, artisanat d'art, etc.) dans le processus de création d'une activité économique viable et durable.

L'année 2018/2019 était une année d'expérimentation avec 4 projets localisés à Strasbourg, Metz, Nancy et Reims. Le dispositif a pour vocation de se pérenniser en multipliant le nombre de porteurs de projet incubés et le nombre de partenaires sur la région Grand Est et la zone transfrontalière.



fluxus
INCUBATEUR CULTUREL ET
ARTISTIQUE DU GRAND EST

Enseignement supérieur

L'année 2018 a été marquée par un travail de réflexion interne sur l'éducation artistique et culturelle à l'Université.

Deux séminaires internes ont permis de définir une politique régionale de l'action culturelle sur les campus universitaires du Grand Est pour une meilleure qualité des projets menés et une réelle équité territoriale.

Communication

En juin 2018, la première lettre d'information de la DRAC Grand Est a été diffusée à l'ensemble de ses partenaires, compilant les articles d'actualité mis en ligne sur son site. Cette lettre est diffusée tous les deux mois. Le service communication a géré, en lien avec les services, plus d'une centaine de demandes de presse sur tout le territoire et une dizaine de conférences de presse. Il a accompagné, co-organisé et réalisé les supports de communication de différents événements initiés par les services : inauguration du CCEL de Metz, journées archéologiques transfrontalières, journée «entreprendre dans le design», communication autour des manifestations nationales (en particulier l'organisation de l'ouverture du Palais du Rhin pendant les journées européennes du Patrimoine), lancement de l'exposition «architecture du XX^e siècle» et de l'ouvrage afférent, concert pour les 100 ans de Debussy, etc.

En novembre 2018, une journée de rencontre au siège de la DRAC a permis à une centaine de communicants culturels de toute la région de mieux appréhender le fonctionnement de la DRAC et ses différents dispositifs, notamment le Pass Culture en test dans le Bas-Rhin, d'échanger autour des bonnes pratiques de communication dans la culture et de réseauter.

L'agenda culturel Grand Est en données ouvertes, lancé en test en 2017 avec l'outil OpenAgenda, en lien avec la direction de la communication du ministère de la Culture, a poursuivi son développement. Il réunit la programmation de la plupart des lieux culturels de la région. Les données peuvent être récupérées par les médias, les applications de sortie et par le grand public.

Mécénat

Le ministère de la Culture, suite à la loi Aillagon de 2013 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, a monté une mission sur le mécénat. À ce titre, les correspondants mécénat de la DRAC Grand Est diffusent l'information du dispositif et accompagnent les différents acteurs du territoire sur les thématiques du mécénat et de la levée de fonds privés : mécènes, collectivités territoriales, porteurs de projet (associations, structures culturelles, monuments historiques, fondations...). Plusieurs conférences et interventions ont ainsi permis de faire connaître le dispositif : une table-ronde en avril autour du mécénat et du financement participatif au Palais du Rhin

en lien avec le festival du numérique en Alsace «Bizz and Buzz», participation à différentes tables-rondes dans la région sur le sujet, interventions dans les réseaux professionnels culturels. Un travail de réseau a été réalisé avec les acteurs du mécénat en région : structures d'accompagnement de l'Économie sociale et solidaire et des associations, partenaires historiques du ministère (Ordre des Experts-comptables, Notaires, Avocats), Admical et Association Française des Fundraisers, fonds de dotation de collectivités territoriales, fondations... préfigurant un pôle ou collectif mécénat à développer sur le territoire.

Directrice de publication

Christelle Creff, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

Réalisation

service communication et évaluation des politiques culturelles

Coordination du projet

Isabelle Boucher-Doigneau

Coordination de la rédaction

Jean-Yves Hervé

Conception et réalisation graphique

Jérôme Malbranque

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

DIRECTION 
RÉGIONALE 
des **AFFAIRES**
CULTURELLES
 Grand Est



Ministère de la Culture

Siège de la DRAC

Pôle création

Site de Strasbourg

Palais du Rhin - 2 place de la République

67082 Strasbourg

Pôle patrimoines

Site de Châlons-en-Champagne

3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449

51037 Châlons-en-Champagne

Pôle démocratisation et industries culturelles

Site de Metz

6 place de Chambre

57045 Metz

Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle,

Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges.

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est